



INSCRIPTION 2017-2018 aux études de pharmacie

Cette fiche est à joindre au dossier d'inscription complété par les pièces suivantes :

Les pièces en bleu sont bloquantes : la carte d'étudiant sera délivrée uniquement en cas de complétude du dossier

Par tous les étudiants		NP
Attestation d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ▶ soit une assurance scolaire/extra-scolaire valable pour l'année 2017-2018 ▶ soit une assurance "responsabilité civile-vie privée" en cours de validité 	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile	▶ facture de téléphone ou d'électricité de moins de trois mois à votre nom ou au nom de vos parents ou de votre hébergeur. Dans ce dernier cas, joindre une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui et une copie de sa pièce d'identité	<input type="checkbox"/>
Titre de paiement	▶ soit chèque de banque française, à l'ordre de l'Agent Comptable UM, dont le montant exact sera fixé le jour de l'inscription	<input type="checkbox"/>
Selon la situation de l'étudiant :		
Etudiant déjà inscrit à l'UM	▶ Carte étudiant UM pour vérification du numéro étudiant et actualisation de la carte (si déjà inscrit à l'UM)	<input type="checkbox"/>
Etudiant en DFGSP2 et DFASP2	Attestation de visite médicale et de vaccination émise par le SCMPSS - Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants de l'UM. Montpellier tél : 04 34 43 93 93	<input type="checkbox"/>
Etudiant admis par - Passerelle - Transfert - via e-candidat - via Etudes en France - par l'examen d'entrée d'audioprothèse	▶ 1 photocopie de la pièce d'identité	
	▶ 1 photo d'identité pour édition de la carte étudiant UM	<input type="checkbox"/>
	▶ autorisation d'inscription parentale pour les étudiants mineurs	
	▶ copie de l'attestation de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (hommes et femmes nés à partir de 1983) ou attestation de position militaire (hommes nés avant 1983)	<input type="checkbox"/>
	▶ diplôme du baccalauréat + relevé de notes du baccalauréat portant le n° INE	<input type="checkbox"/>
	▶ attestation de réussite et/ou diplômes obtenus depuis le baccalauréat	<input type="checkbox"/>
	▶ fiche de demande de Transfert tamponnée et signée par la faculté d'origine	<input type="checkbox"/>
Ressortissant international	▶ l'attestation d'admission (e-candidat ou études en France)	<input type="checkbox"/>
	▶ diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en Français	<input type="checkbox"/>
Etudiant non affilié à la sécurité sociale étudiante (LMDE ou MEP) en 2016-2017	▶ ressortissant Français : attestation d'affiliation au régime du parent sur laquelle figure le nom de l'étudiant comme Ayant Droit de régime dérogatoire (né après le 31/08/1998)	<input type="checkbox"/>
	▶ ressortissant de l'Union Européenne (hors France) : Carte Européenne d'Assurance Maladie en cours de validité	<input type="checkbox"/>
	▶ ressortissant Québécois : formulaire SE 401-Q-102 bis en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Etudiant boursier	▶ notification 2017-2018 du CROUS portant attribution conditionnelle sur une formation de l'UM Une notification mentionnant un rejet n'est pas recevable - L'absence de présentation de ce document au moment de l'inscription administrative entraînera le paiement de l'intégralité des frais d'inscription. A réception de la notification du CROUS, une demande de remboursement des frais d'inscription pourra être réalisée.	<input type="checkbox"/>
Etudiant salarié	Si vous êtes étudiant salarié, l'imprimé de demande de statut particulier, le contrat de travail couvrant l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août) avec un volume horaire global de : 150h/trimestre ou 600 h/an et les 3 derniers bulletins de salaire	<input type="checkbox"/>
Etudiant en apprentissage	▶ contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Etudiant en formation continue	Adressez-vous directement au service de formation continue	
Dossier contrôlé par l'administration le ...		Signature de l'étudiant
Complet le :		
Incomplet le :		